Ambassade de Côte d'Ivoire
au Portugal

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

N° 031 /Ambaci/Lis/SC/CC-NAM/CG/20 Lisbonne, le 16 JUL. 2020

NOTE D'INFORMATION

L'Ambassade porte à la connaissance des voyageurs à destination de la Côte d'Ivoire la réouverture des frontières ivoiriennes et la reprise des vols domestiques et internationaux depuis le 1er juillet 2020. Afin de garantir que cette reprise s'inscrive dans le strict respect des mesures barrières liées à la pandémie de la COVID-19, le Gouvernement ivoirien a mis en place un certain nombre de mesures, en plus des mesures pertinentes de sureté et de sécurité aéroportuaires habituelles en rigueur.

Les passagers doivent ainsi se soumettre aux mesures suivantes :

➢ AVANT L'ARRIVEE A L'AEROPORT

- Remplir le formulaire de déclaration de déplacement en ligne sur le portail officiel du Gouvernement : www.gouv.ci;
- Ne pas se faire accompagner à l'exception des passagers à mobilité réduite et des enfants non accompagnés ;
- Avoir ses propres objets (stylos, calepin.) ;
- Maitriser le poids des bagages avant l'arrivée à l'aéroport afin d'éviter leur manipulation dans l'aérogare ;
- Limiter les bagages en cabine aux stricts poids et format requis.

Av. Dom Vasco da Gama – N.º 4 - 1400-128 Restelo/ LISBOA / Tel. 00 351 218 031 486 / e-mail: ambacilisbonne@gmail.com

➢ AU NIVEAU DE L'AEROPORT

- Porter un masque de protection avant d'accéder à l'aérogare ;
- Se laver les mains avec une solution savonneuse ;
- Se soumettre au contrôle sanitaire réalisé par l'Institut National Publique (INHP), notamment se conformer à la prise de température ;

- Se présenter au comptoir d'enregistrement trois (03) heures au moins avant le décollage du vol ;
- Respecter, suivant le marquage au sol, une distance d'au moins 1 mètre entre les passagers pendant les opérations d'enregistrement, d'immigration, de contrôle sureté, d'embarquement, de débarquement, de contrôle douane ;
- Utiliser systématiquement les gels hydroalcooliques installés tout au long du circuit ;
- Ne pas être accueilli à l'exception des passagers à mobilité réduite et des enfants non accompagnés.

➢ A BORD DE L'AVION

- Limiter les déplacements ;
- Appliquer les mesures de distanciation lorsque la compagnie le demande en fonction du remplissage du vol ;
- Limiter les bagages en cabine aux stricts poids et format requis ;
- Limiter les discussions ;

AMBASSADE DE CÔTE D'IVOIRE ★ AU PORTUGAL

L'Ambassadeur

S.E.M KOFFI Fana

Av. Dom Vasco da Gama – N.º 4 - 1400-128 Restelo/ LISBOA / Tel. 00 351 218 031 486 / e-mail: ambacilisbonne@gmail.com